

COMMISSION SECURITE ENVIRONNEMENT

Réunion du 3 décembre 2015

PROCES VERBAL

Présents: MM. BAUVIN, Plant Manager, YARA - BURTON, Responsable Environnement, YARA - DEGAND, riverain - DEMAREZ, Echevine, Ville de Saint-Ghislain – DOUILIEZ, YARA - DRAMAIX, SOS Hautrage et Environs - ERGOT, Division du Contrôle des Risques Chimiques – FAUTSCH, ERACHEM COMILOG S.A. - FINET, I.D.E.A - GLAUDE, Province de Hainaut –HABRAN, Gestionnaire de projets, I.D.E.A. - HUBENS, Les Trous Verts - LELEUX, Service Aménagement du Territoire, Ville de Saint-Ghislain - POTTIEZ, SOS Hautrage et Environs - SOUDANT, WOS - STUEZ, riverain - VANDEN DRIES, riveraine – VAN DER MER, POLYOL BELGIUM - VANDERSCHUEREN, POLYOL BELGIUM – VANDERWALLE, Gestionnaire de projets, I.D.E.A –WILMART, Les Trous Verts

Excusés: MM. BENJELLOUN, D.R.I.G.M.- S.P.W. - BERTONI, riveraine - CLAERBOUT, riverain - COLOT, riverain - DERARD, EULOCO - GEORGE, riverain - GREGOIRE, HAINAUT TANKING - HUBERT, ERACHEM COMILOG S.A. - LELOUX, SOS Hautrage et Environs - MERTENS, Zone de Secours Hainaut Centre - PHILIPPE, riveraine - PRIMOSIG, D.P.A. - S.P.W. - RIFAUT, ADVACHEM. - VOËT, SHANKS - WIZLA, Bureau de Sécurité Civile - Province de Hainaut

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 24 septembre 2015

Suite à l'envoi du procès verbal provisoire, Messieurs BAUVIN et MERTENS ont apporté quelques petites modifications. Elles ont été intégrées au procès verbal envoyé avec la convocation.

Monsieur STUEZ signale qu'il n'a pas reçu le procès verbal provisoire et ce n'est pas la première fois.

Madame GLAUDE pense qu'il doit y avoir un problème avec la poste car elle a bien envoyé le procès verbal. *Elle a vérifié l'adresse, c'est bien rue de Condé 91 qui figure dans le fichier.*

Monsieur STUEZ ajoute que pour le point relatif au D.P.C. (en page 4) où il est dit qu'il faudra écrire au Ministre, il souhaiterait qu'on mette plutôt "l'Administration communale doit écrire au Ministre concernant l'inertie du D.P.C."

Madame GLAUDE précise que ce point n'a plus de raison d'être car Monsieur LOUDECHE du D.P.C. lui a téléphoné pour dire qu'il viendrait faire une présentation des mesures de bruit effectuées lors d'une prochaine réunion du sous-groupe.

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès verbal est approuvé.

2. Agenda des réunions de l'année 2016

Les réunions de l'année 2016 se tiendront les 3 mars, 9 juin, 15 septembre et 8 décembre à 18h.

3. Présentation de POLYOL

Monsieur VANDERSCHUEREN présente les activités de POLYOL (voir présentation power point en annexe). POLYOL est une usine du groupe DOW CHEMICALS.

Les dias 3 et 4 montrent la localisation de l'entreprise sur le site de TERTRE. L'usine se situe au nord du reforming de YARA, près de VILLEROT.

POLYOL est SEVESO Seuil haut ce qui engendre toute une série d'obligations (voir dia 6). Les rapports de sécurité doivent être faits tous les 5 ans.

L'objectif de la classification SEVESO est double, éviter les accidents graves et s'ils se produisent quand même, en limiter les conséquences. Il y a des audits internes et des audits externes.

On a deux substances dangereuses sur le site: l'oxyde d'éthylène et l'oxyde de propylène. Ces substances sont acheminées par chemin de fer. On a 5 trains par semaine avec une moyenne de 3 wagons. Quand les produits arrivent sur le site, ils sont stockés. Ce sont des produits inflammables, on évite donc la présence d'oxygène.

La dia 9 montre la situation sur le terrain. La dia 11 reprend l'historique. C'est en septembre 2001 qu'on a été repris par DOW CHEMICALS. En termes de sécurité/environnement, il y a 8 ans qu'on n'a plus eu d'accident chômant et il n'y a pas eu de grosse fuite sur le site depuis 3 – 4 ans.

On n'est pas nombreux sur le site, 42 personnes et 5 contractants. Il y a différents services (voir dia 12).

La dia 13 reprend les principales activités. Le produit fini, le Polyol polyéther est un produit non dangereux. Il est utilisé dans la composition des mousses, colles, peintures de polyuréthane. Par rapport à YARA, on travaille plus avec des produits liquides que solides.

La dia 14 montre différentes vues de l'usine.

On a 80 tanks de stockage de produits finis. On travaille par batch. Il y a 4 files (trains) de production (voir dia 15). Pour l'application finale, on va mélanger différents produits, normalement, ces mélanges ne sont pas faits ici mais à TERNEUZEN et le produit sera livré directement chez le client.

Le procédé comprend 5 étapes, voir dia 16. Pour les températures, on monte à 120 – 130° et on a maximum 3kg de pression. La dia 17 montre l'apparence du polyol. Il n'y a jamais aucun contact avec l'oxygène de l'air.

DOW CHEMICALS a une image de marque de sécurité. La sécurité c'est son intérêt, car l'accident représente une perte sèche. 42 personnes, cela ne fait pas beaucoup d'encadrants mais on fait partie d'un grand groupe chimique et on a de bons supports techniques.

Il y a un gros travail de gestion mais aussi un gros travail de maintenance préventive et de contrôle.

Les dias 19 et 20 reprennent les contrôles externes et les contrôles internes. Pour le plan interne d'urgence, la chose principale, c'est la formation. Le système est automatisé. Les mesures du plan interne d'urgence sont reprises sur la dia 21. La dia 22 montre différents moyens de protection dont une fosse pour recueillir tout épanchement.

C'est un site industriel assez ancien et la conception de l'époque est assez différente de ce qui se fait maintenant. On essaye tous les ans de dégager un capital pour les améliorations. Différentes améliorations sont précisées sur les dias 24, 25 et 26.

Pour le plan d'urgence on a une bonne connaissance des effets dominos avec les voisins. On a fait un exercice le 1^{er} décembre qui impliquait YARA, ERACHEM et POLYOL. On a fait une nouvelle voie d'accès qui débouche sur un grand parking.

Les dias 30 à 40 reprennent les différentes applications des produits.

Monsieur POTTIEZ demande si lors de certaines opérations, la pression n'est pas assez élevée.

Monsieur VANDERSCHUEREN précise que 3 bars 1/2, c'est la pression la plus élevée.

Monsieur DRAMAIX voudrait savoir si le doublement des contrôles, c'est une intervention humaine ou si c'est automatique.

Monsieur VANDERSCHUEREN signale qu'il y a des programmeurs qui font la programmation mais les boucles de sécurité sont gérées automatiquement. On pourra une première fois encore agir mais après, le système bloque et on ne pourra plus rien faire. Le système travaille avec redondance.

Monsieur DEGAND demande si les blocages arrivent souvent.

Monsieur VANDERSCHUEREN répond par l'affirmative car dès qu'un paramètre s'écarte un peu trop de la donnée initiale, il y a blocage. Il y a toujours moyen de forcer mais sous contrôle.

Monsieur FAUTSCH pense que dans l'étude de risque, il y a un gros travail de diagnostic.

Monsieur VANDERSCHUEREN précise que lorsqu'on fait une analyse d'accident majeur, tout ce qui est transfert peut être dangereux. Toutes les recettes utilisées à TERTRE ont été simulées, un peu comme le nucléaire qui a fait des stress tests.

4. Nuisances: bruit – odeurs: compte rendu des sous-groupes

4a. Sous-groupe "odeurs"

Monsieur SOUDAN signale que le sous-groupe "odeurs" s'est réuni le 27 novembre. Il y avait Monsieur WILMART. Mesdames PHILIPPE, VANDEN DRIES et Monsieur DEGAND étaient excusés.

Lors de cette réunion, on a exposé les différentes nuisances qu'il y avait eu depuis la dernière réunion. Le 16 octobre, il y a eu une nuisance liée à un changement de production sur le site. On a changé l'organisation pour ne plus rencontrer ces conditions. Le 11 novembre, il y a eu une nuisance à peine perceptible. Les 26 et 27 novembre, une nuisance a été signalée par SMS mais n'a pas pu être vérifiée car on ne l'a pas vue dans les délais.

Monsieur WILMART confirme que c'est bien ce qui a été dit.

4b. Sous-groupe "bruit"

Le sous-groupe "bruit" s'est réuni le 30 novembre. Il y avait Messieurs STUEZ, WILMART, BAUVIN et BURTON et Madame HUBERT. On a parlé de la gestion des plaintes et des études acoustiques réalisées par YARA et ERACHEM depuis 2001. Il y a eu une plainte générale d'un habitant de la rue de la Jouarderie, transmise par Monsieur Elio DI RUPO à l'Administration communale de SAINT-GHISLAIN. Cette plainte ne portait pas sur un événement particulier.

Monsieur STUEZ signale qu'il n'a pas reçu de rapport de Madame HUBERT.

Monsieur STUEZ déclare que depuis plusieurs semaines, il y a du bruit continuellement, une sorte de sifflement. Il en a marre. C'est toute la journée et la nuit. Il n'est pas d'accord avec le fait qu'on travaille toujours dans les mêmes conditions.

Monsieur BAUVIN rappelle qu'ils travaillent selon des procédés qu'ils démarrent pour des mois, des années. C'est la même chose depuis 1975. Il n'y a que l'unité DUPONT qui est arrivée en 2001.

Monsieur FAUTSCH remarque qu'au départ, Monsieur STUEZ avait dit qu'il y avait un problème de bruit de 23h30 à 0hh30 et maintenant c'est jusque 5h du matin et il parle de sifflement.

Monsieur STUEZ a constaté que lorsqu'il y a une réunion ou lorsqu'il y a Conseil communal, il n'y a pas de bruit.

Monsieur DOUILIEZ précise que l'installation DuPont a été à l'arrêt pendant un mois et demi et n'a redémarré que très récemment, le 20 novembre.

Madame GLAUDE signale que Monsieur COLOT ne pouvait assister à la réunion mais qu'il avait constaté plus de bruit ces deux derniers mois. Il ne précisait pas d'où cela venait.

Monsieur DRAMAIX rappelle qu'il y a aussi la centrale TGV qui a beaucoup de problèmes de bruit et dont ne parle jamais. D'autre part, si certaines installations de YARA ont été à l'arrêt, cela devait faire moins de bruit.

Monsieur STUEZ précise que pour la centrale TGV, c'est un bruit plus sourd. Il est capable de reconnaître l'origine des différents bruits.

Monsieur BAUVIN rappelle qu'il y a un numéro de téléphone où on peut appeler en cas de problème.

Madame LELEUX signale que ce numéro, le numéro du poste de garde ERACHEM que l'on peut appeler 24h/24, le 065/76 45 10 a déjà été plusieurs fois publié dans la Région et qu'on va à nouveau le faire paraître.

Monsieur WILMART ajoute que cela a également été publié dans le feuillet d'information des TROUS VERTS.

Monsieur DEGAND revient sur le fait qu'il avait été dit que les plaintes enregistrées au poste de garde d'ERACHEM seraient jointes au procès verbal et cela n'a jamais été fait. Il y a des gens qui disent qu'ils ont téléphoné et on n'a pas de trace. C'est pour le bruit qu'il y a un problème, pour les odeurs cela va.

Le relevé des plaintes n'est peut être pas annexé au procès verbal mais les plaintes qui sont relayées en réunion figurent dans le procès verbal avec la date de la plainte. Le nom et les coordonnées de la personne ayant appelé ne sont pas reprises car c'est délicat d'inscrire ces données dans un procès verbal qui sera mis sur Internet.

Monsieur DEGAND admet qu'on ne donne pas le nom mais on peut au moins avoir le nombre de plaintes.

Monsieur STUEZ souhaite que l'on communique dans le rapport de réunion les coordonnées des appelants, nom, adresse complète tel que cela leur est demandé lorsqu'ils (les riverains) appellent. Il ne comprend pas la délicatesse de ne pas communiquer les noms des personnes qui ont appelés puisqu'elles sont obligées de le donner ainsi que leur numéro de téléphone.

Le fait que les autorités (Commune et Région wallonne) ne tiennent pas compte des plaintes relayées lors des réunions car il ne s'agit pas de plaintes officielles, est à nouveau évoqué.

C'est vrai que ces plaintes n'ont pas été faites au D.P.C. mais appeler directement l'entreprise permet à celle-ci de réagir plus vite. D'autre part, l'Administration communale reçoit les procès verbaux et des représentants assistent aux réunions, le D.P.C. reçoit aussi les procès verbaux, le D.P.A. qui instruit les demandes de permis, assiste de nouveau aux réunions et reçoit également les procès verbaux. Ces administrations ne peuvent donc ne pas savoir qu'il y a des problèmes même s'il n'y a pas eu de plaintes dites "officielles".

Monsieur FAUTSCH insiste sur le fait que toutes les plaintes qui arrivent au poste de garde d'ERACHEM sont bien enregistrées.

En ce qui concerne la prochaine réunion du sous-groupe, Madame GLAUDE va contacter Monsieur LOUDECHE pour lui demander de choisir une date entre le 15 et le 20 février pour venir faire la présentation des mesures de bruit lors d'une réunion du sous-groupe. Madame GLAUDE communiquera cette date à Madame HUBERT, Messieurs BAUVIN et FAUTSCH. Pour l'occasion, le sous-groupe "bruit" sera élargi aux personnes intéressées. *La réunion du sous-groupe a été fixée au 19 février 2016 à 15h30 chez ERACHEM.*

5. Suivi des points n'ayant pas reçus de réponses en réunion

Monsieur POTTIEZ demande si on n'a pas de nouvelle au sujet de la cartographie du bruit pour la région. Il y a d'autres sources de bruit que le zoning. L'autoroute c'est bruyant et la route qui va vers Sirault est en béton, cela a aussi un impact sur le bruit.

Monsieur DEGAND souligne le fait qu'à un moment BRUXELLES a été en niveau 4 en ce qui concerne le risque d'attentat terroriste. Et ici, pour le zoning, où se situe-t-on?

Le zoning est en niveau 3 comme tout le pays à présent.

Monsieur VANDERSCHUREN ajoute que pour l'instant, il n'y a pas de zone industrielle qui soit directement visée. Mais ce qui est déjà en place est bien respecté et sécurise déjà le site. Mais si un jour un site industriel devait être attaqué, on augmentera alors certainement encore la sécurité.

6. Dernières nouvelles du zoning: projets, incidents, avenir des entreprises

La note habituelle est remise en séance (en annexe pour les personnes qui n'assistaient pas à la réunion).

Pour ADVACHEM, voir la note.

Pour DOW - Polyol, outre ce qu'il y a dans la note, Monsieur VANDERSCHUEREN signale que pour l'exercice Plan d'urgence, la Province, la Commune et les pompiers ont été avertis par mail.

Pour WOS, voir la note.

Pour SHANKS, voir la note

Pour ERACHEM COMILOG, Monsieur FAUTSCH, outre ce qu'il y a dans la note, espère que pour le milieu de l'année prochaine, on sera en post-gestion pour la réhabilitation du bassin colorant. Ce sera un gros dossier qui dure depuis longtemps qui se terminera enfin.

Du point de vue commandes, cela ne va pas bien du tout. Le groupe est encore en restructuration.

Pour ce qui est de l'exercice réalisé avec POLYOL et YARA, c'était intéressant mais il y a un fait à signaler. En fonction des vents dominants, il y a différentes zones de rassemblement du personnel sur le site dont une à l'ouest à proximité du ferrailleur. Le jour de l'exercice, le personnel s'est rendu là et s'est trouvé face à un monsieur qui d'un véhicule tirait avec une arme de poing en direction de l'usine. La police a été appelée mais lorsqu'elle est arrivée, cette personne était partie.

Pour YARA, outre ce qu'il y a dans la note, Monsieur BAUVIN signale que l'arrêt a été plus long que prévu.

Point de vue sécurité, il n'y a pas eu de blessé depuis la dernière réunion.

On sent un ralentissement très net au niveau mondial. Les prix n'ont jamais été aussi bas depuis la crise de 2009.

Enfin, le 1^{er} décembre (et non le 2 comme écrit dans la note), on a trouvé des migrants cachés en haut d'une citerne. Le camion venait du département 43 en France et il a transité par CALAIS.

Monsieur POTTIEZ demande si on aura un compte rendu de l'exercice qui a été fait.

Monsieur BAUVIN précise que cet exercice a été préparé en concertation avec l'UMONS qui a tout enregistré pour illustrer des modules de formation qu'elle souhaite développer. Ils vont préparer un débriefing. L'intervention s'est plutôt bien passée, le problème, c'est la communication. On va travailler sur les matières à améliorer.

8. Divers

Pour clôturer la réunion, Madame GLAUDE souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tout le monde.